



stationnement copropriété

Par **adoulili**, le **31/08/2019** à **17:58**

Bonjour

J'habite dans une petite copropriete, dans la quelle il n'y a pas de place de parking. Il y un garage au sous sol.

Un des proprietaire qui fais aussi partie de syndic, est plombier et dans ses garage il stocke du materiel.

A son istalation les proprietaires de l'epoque (11 ans) on accorder une permision verbale de stationnement, devant le batiment.

Depuis les proprietaires on changer, et on ne souhaite plus que ce privilege dure.

Pouvez vous nous indique la marche a suivre pour mettre fin a ce privilege, car a chaque aller venu de ce monsieur on a droit a l'alarme de recul, car il rentre en marche arriere sur 50M, en plus des mauvaise oderurs de gasoil. et a des heures tardives en fonction des ses inervention plusieurs fois par jours.

merci d'avance de vos reponces

Par **janus2fr**, le **01/09/2019** à **10:13**

[quote]

Un des proprietaire qui fais aussi partie de syndic,[/quote]

Bonjour,

Que voulez-vous dire ici ? Ce copropriétaire est le syndic ?